

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION :	06 FÉVRIER 2026	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	31
DATE DE PUBLICATION :	06 FÉVRIER 2026		Présents :	26
			Votants :	29

Sous la Présidence de Monsieur Patrick PROISY, Maire de FACHES-THUMESNIL,

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine TABUTAUD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire à l'unanimité.

Madame Christine TABUTAUD procède à l'appel.

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents (es) : Blandine ABI RAMIA, Guy DELAVIGNE, Sophie DERETZ, Élise DESTREBECQ, Maryse DEVROUTE, Bernard DEWASCH, Frédéric DUMORTIER, Laurent HOUBE, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Fabien PODSIADLO-RÉGNIER, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Olivier PUCHER, Sébastien ROCHE, Murielle ROLLINGER, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT, Marie-Madeleine WALLARD.

Étaient excusés (ées) avec pouvoir : Monsieur Laurent DAUDRUY, pouvoir à Sébastien ROCHE ; Martine BERTOLINO, pouvoir à Alain TOQUEC ; Frédérique SEELS, pouvoir à Maryse DEVROUTE

Étaient absents (es) : Louise MAES, Nicolas MAZURIER

Formant la majorité des membres en exercice ;

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal de FACHES-THUMESNIL peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 05.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.

Intervention de Madame DEVROUTE, deux corrections sont apportées page 3.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025.

Les membres du Conseil municipal approuvent par :

23 VOIX POUR (Laurent DAUDRUY, pouvoir à Sébastien ROCHE, Guy DELAVIGNE, Sophie DERETZ, Élise DESTREBECQ, Bernard DEWASCH, Frédéric DUMORTIER, Laurent HOUBE, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Fabien PODSIADLO-RÉGNIER, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Olivier PUCHER, Sébastien ROCHE, Murielle ROLLINGER, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS, Marie-Madeleine WALLARD).

6 ABSTENTIONS (Blandine ABI RAMIA, Maryse DEVROUTE, Martine BERTOLINO : pouvoir à Alain TOQUEC, Frédérique SEELS : pouvoir à Maryse DEVROUTE, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT).

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Monsieur le Maire prend la parole : "Mesdames et Messieurs les Élus, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs et Chers Concitoyens, ce soir, nous nous retrouvons pour ce qui est, pour ce qui sera notre dernier Conseil municipal ensemble, après plusieurs années de travail, d'engagement et de projets partagés. C'est un moment particulier, chargé d'émotion et je tenais à m'adresser à vous pour exprimer toute ma gratitude. À vous, mes Chers Collègues Élus, je veux d'abord vous remercier pour votre engagement au service de notre Commune. Chaque débat, chaque décision, chaque projet mené ensemble a contribué à façonner notre territoire et à améliorer le quotidien de nos Concitoyens. Nos désaccords, parfois vifs, ont toujours été surmontés par le respect mutuel et la recherche de l'intérêt général. C'est cela la démocratie locale, et c'est ce qui fait la richesse de notre

action collective. À vous, agents municipaux, et j'ai le représentant hiérarchique ultime à ma droite, un grand merci pour votre dévouement, votre professionnalisme et votre disponibilité. Sans vous, aucune politique publique ne pourrait être mise en œuvre. Vous êtes le visage de la Mairie au quotidien, et, c'est grâce à votre travail que les services publics fonctionnent et que les projets voient le jour. Sans les agents, les élus ne pourraient rien faire. À vous, Citoyens, Associations, Partenaires, merci pour votre confiance, vos idées, vos critiques aussi, qui nous ont permis d'avancer et de progresser. Une Commune ne se construit pas sans la participation de toutes et de tous et c'est ensemble que nous avons pu réaliser ce que nous avons accompli. Enfin, je veux dire à tous que la politique locale est une aventure humaine avant tout. Elle se vit avec le cœur, avec l'envie de servir et avec la certitude que chaque action, aussi modeste soit elle, compte pour nos Concitoyens. Je vous remercie du fond du cœur pour ces années passées à vos côtés. Longue vie à notre Commune, et, que l'avenir lui soit toujours aussi souriant”.

- Monsieur le Maire souhaite revenir sur un problème de chauffage survenu en décembre 2025 : « Durant les vacances de Noël, la Résidence Arthur François a connu des pannes de chauffage. La mobilisation a été rapide pour distribuer des plaids, des chauffages d'appoint et des bouillottes. Notre prestataire s'est mobilisé pour relancer les machines. En un mois, nous avons obtenu le changement de la chaudière principale, ainsi que la publication d'un marché par le propriétaire du bâtiment pour la réhabilitation des systèmes de tuyauterie qui provoquent les pannes des machines”. “Il serait assez illogique de changer la chaudière sans changer les systèmes qui amènent l'eau, notamment à la chaudière. Et c'est un marché qui a été lancé par le propriétaire puisque nous ne sommes pas propriétaire du bâtiment”. “Il y a toujours à date quelques petits problèmes de chauffage à certains endroits, mais évidemment, tout est signalé, tout est rapporté à la Presse, au Département, et, les équipes veillent, notamment avec des chauffages d'appoint, à ce que les températures soient correctes dans les chambres de nos aînés”. “C'est important de le faire, mais c'est aussi un bâtiment qui est ancien et c'est dire à quel point il est important de continuer à aider et préserver notre EHPAD public. Je veux sincèrement féliciter et remercier les directrices qui ont été sur le pont du 24 décembre jusqu'à aujourd'hui, et, bien évidemment les familles qui ont été assez compréhensives, évidemment en quête d'informations, mais, qui ont très bien compris le fait que même une chaudière qui lâche, on ne peut pas tellement l'anticiper.”
- Éphémérides : Monsieur le Maire dresse la liste des principaux projets, événements et/ou réunions publiques à venir et/ou qui ont pu se dérouler dans la Commune depuis la dernière assemblée délibérante et remercie les équipes municipales, les partenaires, les associations et les habitants, qui contribuent au rayonnement et à la réussite de ces temps forts.

**DÉLÉGATION : CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

DEL N° 2026/001 COMMUNICATION DES DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L. 2122-23 du même code, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal :

DM 2025/037 : Sollicitation au titre du FEDER pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 d'une subvention auprès du Conseil régional des Hauts-de-France dans le cadre de la sous-action 3 de l'action 1 de l'objectif spécifique (OSpé) 2.4 pour un montant prévisionnel de 44 475,84 €. Cette demande porte sur un montant total de dépenses éligibles prévisionnelles s'élevant à 148 252,80 €.

DM 2025/038 : Attribution du marché AO25-02 relatif aux assurances statutaires de la Ville

Durée : 5 ans

Démarrage du marché : 01/01/2026

Société retenue : Groupement YVELIN, SA ACTE DE VIE ET LLYOD'S INSURANCE COMPANY

Procédure formalisée : AOO / Date de notification : le 30/12/2025

Cotisation 2026 (RAO) : 78 548.62 euros

DM 2025/039 : Attribution du marché PA25-11 lot 1 - prestations de nettoyage des locaux municipaux / Lot 1 (réservé aux SIAE) - Nettoyage des bâtiments sportifs de la commune

Durée : 1 an renouvelable trois fois

Accord cadre sans minimum avec maximum de 20 000 euros HT/ an

Procédure adaptée - Société retenue : Interm'aide / Date de notification : 30/12/2025

Date de démarrage : 09/01/2026

DM 2026/001 : Projet « Vivons Lowtech Leven »

Sollicitation d'une subvention sur l'enveloppe FEDER existante, d'un montant de 143 680 €, au titre du programme Interreg France Wallonie Vlaanderen, pour la période de janvier 2026 à juin 2028, si son passage de « partenaire associé » à « opérateur » pour la réalisation du projet « Vivons Lowtech Leven » est confirmé.

DM 2026/002 : suivi des animations médiathèque

OBJET DU CONTRAT	NOM DU PRESTATAIRE	COUT DE LA PRESTATION	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT
Exposition TIPOUN du 20/01 au 28/03/26 + atelier aquarelle 31/01/26	Auréliе DOOGHE	1 250,00 €	janvier
Spectacle d'improvisation littéraire : Des Gifles et Des Lettres 24/01/26	Le Groupe d'Improvisation du Terril représentée par Florine SACHY	300,00 €	janvier
Atelier linogravure 24/01, 07/02, 07/03	CAMka, représenté par Camille GERARD	440,00 €	janvier
Fresque 24/01 + atelier illustration 04/04 et 23/05	SALMOM représenté par Salomé PÉTITCOLIN	775,00 €	janvier
Lecture musicale « les femmes sont occupées »	Compagnie BVZK représentée par Juliette DELAHAIE	1 200,00 €	janvier
Lecture musicale Amandine Dhée « Marguerite et Nous »	HEMPIRE SCENE LOGIC représenté par François MARZNSKI	949,50 €	janvier
Atelier « éveil musical tous petits »	Compagnie ACHACHA la musique représentée par Saha CAPELIER	220,00 €	janvier
Atelier mini livre Talisman + sablés poétiques 14/03 et 28/03	Maison de la poésie Hauts de France représentée par Stéphanie MORELLI	940,00 €	janvier
Scène ouverte Power Poétesses	Power Poétesse représentée par Angèle LEWIS	125,00 €	janvier

DM 2026/003 : contrats signés sous l'égide du service culturel

Signataire	Date de signature	Tiers	Objet du contrat	Montant de l'engagement
V. MAREIGNER	17/11//2025	Horizon Live	Avenant report du concert de Flèche Love « Guérison - acoustique » le 29 mars 2025	3 692,50 €
V. MAREIGNER	17/11/2025	Compagnie la Bicaudale	Contrat de coproduction pour le spectacle jeune public « on ne va pas se quitter comme ça »	1000 €
V. MAREIGNER	13/11/2025	Compagnie Rosa Bonheur	Contrat de cession pour 6 représentations du spectacle « Sonriza »	3257,82 €
V. MAREIGNER	25/11/2025/ 2025	La Manivelle Théâtre	Convention de mise à disposition pour des répétitions du spectacle « l'Ame de l'A »	À titre gracieux

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.

19 H 42 : arrivée en séance de Monsieur Laurent DAUDRUY qui avait informé en amont de son retard et transmis pouvoir à Monsieur ROCHE jusqu'à son arrivée

NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	31
	Présents :	27
	Votants :	29

DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE

DEL N° 2026/002 BUDGET 2026 : PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le projet du budget primitif pour l'exercice 2026, faisant suite au rapport d'orientation budgétaire présenté en Conseil municipal du 18 décembre 2025, est examiné et débattu en séance. Une note explicative est jointe, destinée à la publication sur le site Internet de la ville (cf ci-dessous).

En préambule, Monsieur le Maire précise que le Budget Primitif ne reprend pas les résultats de clôture de l'exercice 2025. Ces résultats seront affectés lors du vote du Compte Administratif (remplacé depuis par le Compte Financier Unique) et intégrés via un Budget Supplémentaire, comme le veut le cycle budgétaire annuel dans ce cas de figure. En l'attente de l'affectation des résultats et du vote des restes à réaliser, un emprunt d'équilibre, purement comptable, est inscrit au projet de budget 2026. Ce projet de budget a été transmis aux membres du Conseil municipal vendredi 30 janvier 2026.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote par nature du budget principal, vote par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

I) BUDGET

A) La section de fonctionnement

1) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 23 269 097,19 €, dont **20 951 332,19 € de dépenses réelles**. Soit une augmentation par rapport au budget 2025 de +1,36% au global (282 117,84 €).

Monsieur le Maire donne lecture des chapitres de la section de fonctionnement :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 5 528 232,19 € (- 62 327,84 € par rapport au BP 2025)

Dans un contexte de hausse des prix, le budget est contrôlé. La municipalité poursuit ses engagements en faveur de la réduction de ses consommations énergétiques. La stabilisation de l'inflation française permet une revalorisation plus faible des révisions de prix issues des marchés publics pour 2026.

- Les dépenses d'électricité sont inscrites au BP 2026 à hauteur de 424 558,51 € contre 490 000 € en 2025 ;
- Les dépenses de chauffage sont inscrites à hauteur de 330 000 € au BP 2026 contre 400 000 € en 2025 ;
- Le budget de la cantine est de 700 000 € au BP 2026, contre 660 000 € en 2025.

Chapitre 012 - Charges de personnel : 12 888 000 € (+ 188 000 € par rapport au BP 2025)

Les dépenses de personnel sont le poste le plus important de la section de fonctionnement. A ce titre, la maîtrise de ces dépenses est primordiale pour l'équilibre budgétaire. L'augmentation affichée cette année, ne représente que +1,48%. Cette augmentation prend en compte :

- L'ensemble des mesures gouvernementales potentielles et connues à ce jour, qui viennent impacter fortement le budget des collectivités (cotisations CNRACL par exemple, à hauteur de 188 000 €) ;
- L'effet GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité), qui accroît mécaniquement les traitements des agents d'une année à l'autre ;
- Le remplacement d'agents absents ou mutés.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 260 850 € (+ 102 540 € par rapport au BP 2025)

L'évolution s'explique notamment par :

- Le renouvellement de droits d'utilisation d'outils logiciels (informatique en nuage) pour 46 100 € ;
- La volonté de la part de la ville de continuer à soutenir fortement le tissu associatif et de manière pérenne ;
- La progression du forfait de l'école Notre Dame, en lien direct avec l'inflation subie, dans le respect de la convention.

Chapitre 66 - Charges financières : 180 000 € (- 14 000 € par rapport au BP 2025)

La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025, ceci pour faire diminuer le plus possible la charge de l'emprunt (et donc du remboursement des intérêts de la dette). La renégociation des emprunts en 2021 a permis de réduire fortement le poids des charges financières.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 1 017 765 € en 2026.

Pour les dépenses d'ordre :

Les amortissements sont de 1 300 000 € en 2026, suivants la règle du prorata temporis imposée par la nomenclature M57.

2) Recettes

Les recettes totales de la section de fonctionnement, pour 2026, s'élèvent à 23 269 097,19 € dont **23 128 097,19 € de recettes réelles**. Soit une augmentation des **recettes réelles** par rapport au budget 2025 de 451 908,03 € équivalente à +1,99%.

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine 1 446 383 € (- 26 372,06 € par rapport au BP 2025)

Les ventes de produits et services sont en légère diminution en 2026 :

- Les ventes de la régie cimetière avaient subi un bond important en 2024 suite à une régulation effectuée, passant de 40 249 € à 102 116 €, elles sont au budget 2026 à hauteur de 42 576 € ;
- Les recettes issues de la restauration ont été maintenues à 600 000 € en fonction du réalisé de 2025 ;
- Les recettes issues des crèches rentrent dans un rythme annuel classique et ont été réajustées par rapport au réalisé 2025 connu à ce jour. Elles sont estimées à 292 807 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes 1 688 350 € au BP 2026, stable à +0,06% de variation

Le chapitre regroupe les recettes suivantes :

- Attribution de compensation pour 1 110 850 € ;
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales pour 317 000 € ;
- Dotation de solidarité communautaire pour 245 500 € ;
- Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources pour 15 000 €.

Chapitre 731 – Fiscalité locale 14 560 165 € (+220 165 € par rapport à 2025)

Aucune augmentation de taux n'est à constater en 2026, comme en 2025. Les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires évolueront en fonction de l'augmentation liée au coût de la vie, prévue par le Code Général des Impôts. Cette dernière est de 0,8% pour l'année 2026. Cette augmentation est celle décidée par l'État et non par la commune. Suivant les conseils de la Direction Générale des Finances Publiques, la commune reste encore une fois prudente sur l'évaluation des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les droits de mutation sont évalués à 650 000 €, suivant le réalisé 2025. Ceci traduit la reprise du dynamisme immobilier et des recettes liées.

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations 5 151 977,19 € (+ 285 911,59 € par rapport au BP 2025)

La dotation forfaitaire de la ville est estimée à 2 180 000 €, cette dernière ne progresse que très peu d'année en année. La ville, en l'attente du vote du projet de loi de finances, reste prudente sur les dotations qui pourront lui être accordées. Après certains rattrapages sur les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches, les recettes reviennent à un niveau annuel classique. Par ailleurs, la ville dispose des bonis CNAF attractivité, handicap, mixité et territoire.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 281 222 € (-28 796,50 € par rapport au BP 2025)

La majeure partie des recettes est constituée du remboursement du sinistre de l'école Daudet au sein de la nature 75888, pour 210 000 €. Il s'agit ici du solde. Avant le passage en nomenclature M57, ce type d'encaissement se constatait au sein du chapitre 77 (recettes exceptionnelles).

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement atteint 141 000 € en 2026.

B) La section d'investissement

Monsieur le Maire donne lecture des chapitres de la section d'investissement et rappelle que les restes à réaliser de l'exercice 2025 ne sont pas repris dans le budget primitif 2026, mais le seront dans le budget supplémentaire 2026.

1) Dépenses

- **3 819 746 € d'opérations d'équipement nouvelles**, globalisées au sein du chapitre 21.

Les travaux de rénovation et de réaménagement intérieurs pour l'école Lamartine, dont les études sont en cours, pour plus de 400 000 € ;

- Les travaux de réparation de la structure métallique du centre sportif Kléber pour 210 000 € ;

- Les projets d'accessibilité et de sécurité pour 150 000 € ;

- La peinture des parties métalliques et le changement de revêtement de sol de la salle Jacques Brel pour 123 000 € ;

- La réfection de l'école Pasteur-Curie pour plus de 120 000 € ;

- Les projets de déminéralisation et d'engazonnement dans les écoles Sand, Pascal, Kléber et Daudet-Bettignies pour 110 000 € ;
- La rénovation des aires de jeux pour 75 000 € par an ;
- La rénovation de la toiture du centre social du chemin rouge, pour au moins 137 500 € ;
- La poursuite des investissements en faveur des économies d'énergie et d'une meilleure gestion durable avec la poursuite de l'installation de chaudières plus performantes, de ballons thermodynamiques et de systèmes de gestion technique des bâtiments.

À ceci s'ajoute l'investissement courant des services de la ville, pour la réfection des bâtiments et l'amélioration de la performance énergétique.

1 001 200 € d'opérations financières (remboursement du capital de la dette), en diminution de 320 000 € par rapport au BP 2025.

230 000 € d'études et droits de concessions divers, globalisés au chapitre 20. Ces coûts comprennent :

L'ensemble des renouvellements de droits de logiciels de la ville, pour 62 000 € (valables pour 3 ans pour la plupart) ;

Les études pour les travaux liés aux carrières pour 128 000 € ;

Les études de programmation pour 40 000 €.

143 000 € de subventions d'équipement versées, globalisées au chapitre 204. Ces coûts comprennent :

La subvention d'équilibre auprès de Vilogia pour 72 000 €, qui sera à terme déductible de l'amende SRU ;

L'aide à l'amélioration de l'habitat pour 36 000 € ;

Les primes vélos et art mural pour 35 000 €.

2) Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	:	497 500,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	:	256 724,38 €
Chapitre 16	Emprunts et emprunt d'équilibre	:	2 337 956,62 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	:	1 017 765,00 €

Concernant les subventions d'investissement, la ville est en attente d'arbitrages de dossiers déposés en Préfecture ainsi qu'à la Métropole Européenne de Lille pour ses projets en cours. Une fois les notifications reçues, les crédits seront inscrits par voie de décision modificative.

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des immobilisations atteint 1 300 000 €.

II) ANNEXES

Les annexes du budget primitif 2026 sont les suivantes:

A) Présentation croisée

- Présentation croisée par fonction.

B) Annexes patrimoniales

- Crédits de trésorerie
- Etat de la Dette ;
- Engagements donnés ;
- Etat du personnel ;
- Méthodes utilisées pour les amortissements ;
- Etat des provisions.

C) Annexes budgétaires

- Equilibres budgétaires.

D) Annexes diverses

- Décisions en matière de taux de contributions directes.

V - Arrêté et signatures

- Arrêtés et signatures.

Monsieur le Maire met aux voix :

les chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget ville 2026 ;

- **l'adoption du Budget Primitif 2026 ainsi que les annexes, de la ville.**

Les membres du Conseil municipal approuvent par :

23 VOIX POUR (Laurent DAUDRUY, Guy DELAVIGNE, Sophie DERETZ, Élise DESTREBECQ, Bernard DEWASCH, Frédéric DUMORTIER, Laurent HOUPE, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIÉNARD, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Fabien PODSIADLO-RÉGNIERD, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Olivier PUCHER, Sébastien ROCHE, Murielle ROLLINGER, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS, Marie-Madeleine WALLARD).

6 VOIX CONTRE (Blandine ABI RAMIA, Maryse DEVROUTE, Martine BERTOLINO : pouvoir à Alain TOQUEC, Frédérique SEELS : pouvoir à Maryse DEVROUTE, Alain TOQUEC, Arnaud VOLANT).

Annexe de Présentation



EXERCICE 2026



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

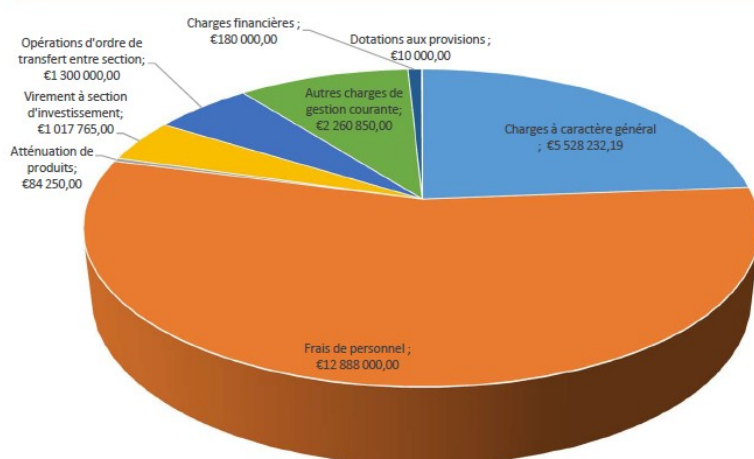
- En 2025, l'activité repart timidement : après un premier trimestre à +0,1 %, le PIB français a progressé de +0,3 % au deuxième trimestre et de +0,5 % au troisième. À l'échelle de la zone euro, la Commission européenne table sur une croissance de 1,4 % et une inflation de 1,7 % en 2026. L'inflation est en reflux, mais la politique monétaire reste restrictive : la Banque centrale européenne a réduit ses taux directeurs à 2,00 % (facilité de dépôt), 2,15 % (opérations principales de refinancement) et 2,40 % (facilité de prêt marginal) en juin 2025, après les avoir portés jusqu'à 4,5 % en 2023; elle vise un retour durable de l'inflation autour de 2 %.
- Le Projet de loi de finances 2026 repose sur une hypothèse de croissance de 1 % et vise à ramener le déficit public à 4,7 % du PIB, contre 4,9 % en 2025, en mobilisant près de 10 milliards d'euros d'économies et une hausse de la contribution des ménages les plus aisés; la dette publique resterait proche de 118 % du PIB. Pour atteindre cet objectif, l'État gèle la dotation globale de fonctionnement des collectivités à 27 milliards d'euros et attend un effort d'économies de l'ordre de 4,6 milliards d'euros de la part du bloc local (voire plutôt 7 en réalité). Tant que la loi de finances n'est pas adoptée, une loi spéciale autorise l'exécution des crédits sur la base de ceux de 2025 jusqu'au premier trimestre 2026.
- Faches-Thumesnil devra composer avec cette contrainte dans un contexte local déjà tendu. Cela impacte sur le budget de la masse salariale via la cotisation CNRACL, sur les investissements via la baisse programmée des subventions et sur le besoin de continuer à soutenir à la fois le tissu local mais aussi associatif.

Présentation du Budget Primitif 2026

FACHES-THUMESNIL



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 23,3 M€



Présentation du Budget Primitif 2026

FACHES-THUMESNIL



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: 23,3 M€

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 2 260 850 € (+ 102 540 € par rapport au BP 2025)

L'évolution s'explique notamment par :

Le renouvellement de droits d'utilisation d'outils logiciels (informatique en nuage) pour 46 100 € ;

La volonté de la part de la ville de continuer à soutenir fortement le tissu associatif et de manière pérenne ;

La progression du forfait de l'école Notre Dame, en lien direct avec l'inflation subie, dans le respect de la convention.

Chapitre 66 - Charges financières : 180 000 € (- 14 000 € par rapport au BP 2025)

La collectivité n'a pas eu recours à l'emprunt en 2025, ceci pour faire diminuer le plus possible la charge de l'emprunt (et donc du remboursement des intérêts de la dette). La renégociation des emprunts en 2021 a permis de réduire fortement le poids des charges financières.

Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 1 017 765 € en 2026.

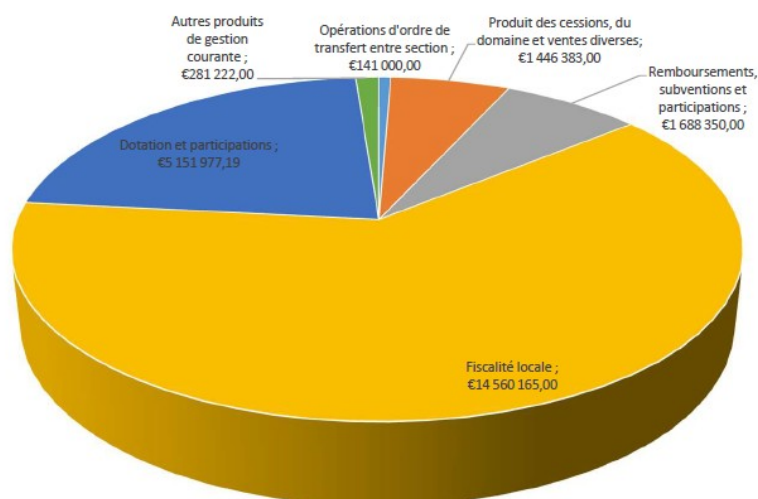
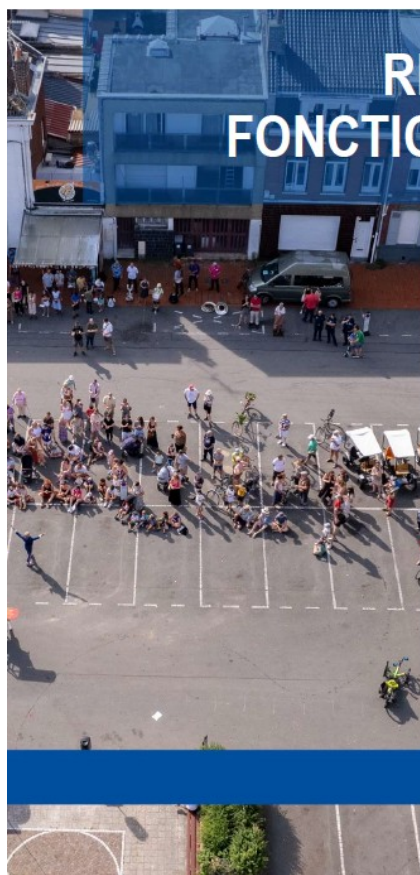
Pour les dépenses d'ordre :

Les amortissements sont de 1 300 000 € en 2026, suivants la règle du prorata temporis imposée par la nomenclature M57.

Présentation du Budget Primitif 2026

FACHES-THUMESNIL 

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 23,3 M€



Présentation du Budget Primitif 2026

FACHES-THUMESNIL 

RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 23,3 M€

Chapitre 70 - Produits des services et du domaine 1 446 383 € (- 26 372,06 € par rapport au BP 2025)

Les ventes de produits et services sont en légère diminution en 2026 :

- Les ventes de la régie cimetière avaient subi un bond important en 2024 suite à une régulation effectuée, passant de 40 249 € à 102 116 €, elles sont au budget 2026 à hauteur de 42 576 € ;
- Les recettes issues de la restauration ont été maintenues à 600 000 € en fonction du réalisé de 2025 ;
- Les recettes issues des crèches rentrent dans un rythme annuel classique et ont été réajustées par rapport au réalisé 2025 connu à ce jour. Elles sont estimées à 292 807 €.

Chapitre 73 – Impôts et taxes 1 688 350 € au BP 2026, stable à +0,06% de variation

Le chapitre regroupe les recettes suivantes :

- Attribution de compensation pour 1 110 850 € ;
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales pour 317 000 € ;
- Dotation de solidarité communautaire pour 245 500 € ;
- Fonds Nationale de Garantie Individuelle des Ressources pour 15 000 €.

Présentation du Budget Primitif 2026



RECETTES DE FONCTIONNEMENT: 23,3 M€

Chapitre 731 – Fiscalité locale 14 560 165 € (+220 165 € par rapport à 2025)

Aucune augmentation de taux n'est à constater en 2026, comme en 2025. Les taxes foncières et d'habitation sur les résidences secondaires évolueront en fonction de l'augmentation liée au coût de la vie, prévue par le Code Général des Impôts. Cette dernière est de 0,8% pour l'année 2026. Cette augmentation est celle décidée par l'État et non par la commune. Suivant les conseils de la Direction Générale des Finances Publiques, la commune reste encore une fois prudente sur l'évaluation des bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les droits de mutation sont évalués à 650 000 €, suivant le réalisé 2025. Ceci traduit la reprise du dynamisme immobilier et des recettes liées.

Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations 5 151 977,19 € (+ 285 911,59 € par rapport au BP 2025)

La dotation forfaitaire de la ville est estimée à 2 180 000 €, cette dernière ne progresse que très peu d'année en année. La ville, en l'attente du vote du projet de loi de finances, reste prudente sur les dotations qui pourront lui être accordées. Après certains rattrapages sur les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches, les recettes reviennent à un niveau annuel classique. Par ailleurs, la ville dispose des bonis CNAF attractivité, handicap, mixité et territoire.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante 281 222 € (-28 796,50 € par rapport au BP 2025)

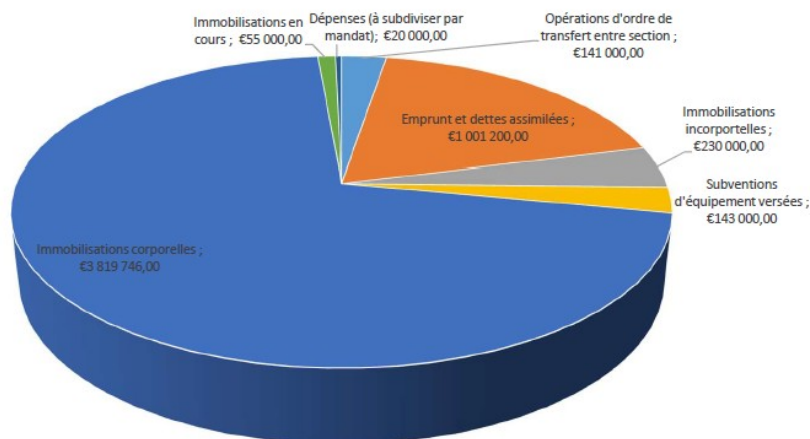
La majeure partie des recettes est constituée du remboursement du sinistre de l'école Daudet au sein de la nature 75888, pour 210 000 €. Il s'agit ici du solde. Avant le passage en nomenclature M57, ce type d'encaissement se constatait au sein du chapitre 77 (recettes exceptionnelles).

Pour les recettes d'ordre, l'amortissement des subventions d'équipement atteint 141 000 € en 2026.

Présentation du Budget Primitif 2026



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 5,5 M€



Présentation du Budget Primitif 2026



DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 5,5 M€

3 819 746 € d'opérations d'équipement nouvelles, globalisées au sein du chapitre 21.

- Les travaux de rénovation et de réaménagement intérieurs pour l'école Lamartine, dont les études sont en cours, pour plus de 400 000 € ;
- Les travaux de réparation de la structure métallique du centre sportif Kléber pour 210 000 € ;
- Les projets d'accessibilité et de sécurité pour 150 000 € ;
- La peinture des parties métalliques et le changement de revêtement de sol de la salle Brel pour 123 000 € ;
- La réfection de l'école Pasteur-Curie pour plus de 120 000 € ;
- Les projets de déminéralisation et d'engazonnement dans les écoles Sand, Pascal, Kléber et Daudet-Bettignies pour 110 000 € ;
- La rénovation des aires de jeux pour 75 000 € par an ;
- La rénovation de la toiture du centre social du chemin rouge, pour au moins 137 500 € ;
- La poursuite des investissements en faveur des économies d'énergie et d'une meilleure gestion durable avec la poursuite de l'installation de chaudières plus performantes, de ballons thermodynamiques et de systèmes de gestion technique des bâtiments.

A ceci s'ajoute l'investissement courant des services de la ville, pour la réfection des bâtiments et l'amélioration de la performance énergétique.

1 001 200 € d'opérations financières (remboursement du capital de la dette), en diminution de 320 000 € par rapport au BP 2025.

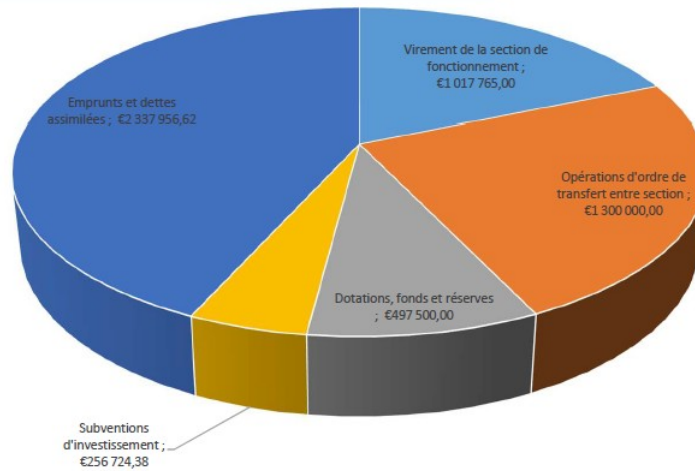
230 000 € d'études et droits de concessions divers, globalisés au chapitre 20.

143 000 € de subventions d'équipement versées, globalisées au chapitre 204.

Présentation du Budget Primitif 2026



RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 5,5 M€



Présentation du Budget Primitif 2026



RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans reports): 5,5 M€

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	497 500,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	256 724,38 €
Chapitre 16	Emprunts et emprunt d'équilibre	2 337 956,62 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	1 017 765,00 €

Concernant les subventions d'investissement, la ville est en attente d'arbitrage de dossiers déposés en Préfecture ainsi qu'à la Métropole Européenne de Lille pour ses projets en cours. Une fois les notifications reçues, les crédits seront inscrits par voie de décision modificative.

Présentation du Budget Primitif 2026



NIVEAU DE DÉSENDETTEMENT



La ville a **fortement** réduit sa dette, en effet, en mars 2020, l'encours de dette était de 12 709 063,61 €. Si l'on tient compte de l'inflation, cela représenterait aujourd'hui un endettement de 14 670 000 € soit 3 038 366,88 € de plus que l'endettement actuel qui s'élève à la date de rédaction du rapport à 11 631 633,12 €.

En mars 2020, **le taux moyen d'intérêt était de 2,69%, il sera de 1,36% en 2026** ;
 En mars 2020, **le nombre d'emprunt était de 18, il sera de 11 en 2026** ;
 En mars 2020, **le remboursement annuel de capital était de 1 577 992,64 €, il sera de 994 794,62 € en 2026** ;

Les charges financières de l'année 2020 étaient de 339 396,61 € elles seront de 154 610,76 € en 2026.

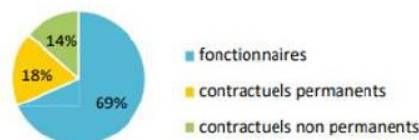
Au premier janvier 2026, l'encours de dette sera de 11 597 808,42 €, pour un taux moyen de 1,36 % (taux actuariel de 1,39%) sur 11 emprunts. L'annuité de remboursement est estimée, pour l'année 2025, à 1 149 405,38 € avec 994 794,62 € d'amortissement du capital et 154 610,76 € d'intérêts. La renégociation des emprunts effectuée en 2021 a permis de limiter l'impact des intérêts de la dette sur la section de fonctionnement.

EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Effectifs

➔ **324 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 222 fonctionnaires
- > 58 contractuels permanents
- > 44 contractuels non permanents



➔ **1 contractuel permanent en CDI**

➔ **Précisions emplois non permanents**

- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 86 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

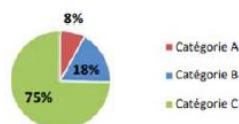
EFFECTIFS ET CHARGES DE PERSONNEL

Caractéristiques des agents permanents

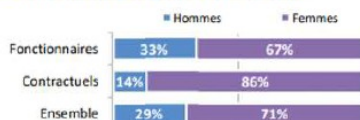
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	19%	3%	16%
Technique	45%	36%	43%
Culturelle	6%	3%	6%
Sportive	1%		1%
Médico-sociale	10%	12%	11%
Police	4%		3%
Incendie			
Animation	14%	45%	20%
Total	100%	100%	100%

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut



Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	33%
Adjoints d'animation	17%
Adjoints administratifs	9%
Agents de maîtrise	8%
Auxiliaires de puériculture	5%

Présentation du Budget Primitif 2026



DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE RAPPORTEUR : MADAME BERNADETTE LEPOUTRE

DEL N° 2026/003 BUDGET 2026 : SUBVENTIONS AU BÉNÉFICIAIRE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION ANIMATION

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la ville, afin d'assurer le développement de leurs activités, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des commissions concernées.

Délégation	Association	2025	2026
Animation	Comité d'animation de Faches-Thumesnil	13 600,00 €	12 150,00 €
	Faches-Thumesnil Modélisme	1 900,00 €	1 900,00 €
	L'ejappe est belle	1 000,00 €	1 000,00 €
	Association T udor ou quoi	3 500,00 €	3 500,00 €
	Les maisons fleuries – DISSOLUTION	800,00 €	- €
	Turner et vous	4 000,00 €	4 000,00 €
	Scouts et guides de France	250,00 €	500,00 €
	Comité des jumelages	4 000,00 €	6 000,00 €
	Faches-Thumesnil amitiés	900,00 €	900,00 €
	Amicale laïque de Thumesnil	1 000,00 €	1 200,00 €
	Après !	1 250,00 €	1 000,00 €
	Fenba		1 000,00 €
	Kaléos et sa Bande		500,00 €
	Another Guilde		650,00 €
	La Baj'Cour		2 000,00 €
	Collectif Lille Pride		1 000,00 €
		Total animation	32 200,00 €

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Laurent DAUDRUY, Sophie DERETZ, Bernard DEWASCH, Frédéric DUMORTIER, Didier MAHÉ, Violaine MAREIGNER, Murielle ROLLINGER, Alain TOQUEC, Marie-Madeleine WALLARD, ne prennent pas part au débat et au vote pour les associations dont elles et/ou ils sont membres du conseil d'administration.

Les membres du Conseil municipal approuvent par :

15 VOIX POUR (Guy DELAVIGNE, Élise DESTREBECQ, Laurent HOUBE, Laurence LEJEUNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Christopher LIÉNARD, Fabien PODSIADLO-RÉGNIERD, Catherine POUTIER-LOMBARD, Patrick PROISY, Olivier PUCHER, Sébastien ROCHE, Christine TABUTAUD, Manuelle THELLIER, Laëtitia THOMAS).

5 ABSTENTIONS (Blandine ABI RAMIA, Maryse DEVROUTE, Martine BERTOLINO : pouvoir à Alain TOQUEC, Frédérique SEELS : pouvoir à Maryse DEVROUTE, Arnaud VOLANT).

**DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MONSIEUR FABIEN PODSIADLO-REGNIER**

DEL N° 2026/004 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION ACTIONS SOCIALES, RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la ville, afin d'assurer le développement de leurs activités, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Délégation	Association	2025	2026
Action sociale, retraités et personnes âgées	Office Municipal des Personnes Âgées (OMPA)	18 000,00 €	18 000,00 €
	GAÏA	1 500,00 €	1 500,00 €
	Union nationale des combattants	550,00 €	550,00 €
	Amicale des handicapés de Faches-Thumesnil	1 100,00 €	1 100,00 €
	Vie Libre communauté urbaine de Lille	500,00 €	500,00 €
	Faches-Thumesnil Solidarités	3 000,00 €	3 000,00 €
	Confédération Nationale du Logement	1 000,00 €	1 000,00 €
	SADPA Anne Marie Javouhey et Accueil de jour Jeanne de Roubaix	1 500,00 €	1 500,00 €
	Association Consommation Logement et Cadre de Vie	700,00 €	700,00 €
	Club du temps libre et de l'amitié	500,00 €	500,00 €
	Secours catholique	500,00 €	500,00 €
		Total action sociale	28 850,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Guy DELAVIGNE, Michel LEMAIRE, Bernadette LEPOUTRE, Didier MAHÉ, Fabien PODSIADLO-REGNIER, Catherine POUTIER-LOMBARD, Arnaud VOLANT, Marie-Madeleine WALLARD ne prennent pas part au débat et au vote pour les associations dont elles et/ou ils sont membres du conseil d'administration. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE**

DEL N° 2026/005 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION ADMINISTRATION

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la ville, afin d'assurer le développement de leurs activités, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Délégation	Association	2025	2026
Administration	Comité des œuvres sociales	30 000,00 €	30 000,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Didier MAHÉ ne prend pas part au débat et au vote, étant membre du conseil d'administration. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés.

**DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN ROCHE**

DEL N° 2026/006 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION ENFANCE VIE SCOLAIRE

La ville de Faches-Thumesnil a souhaité subventionner cette année encore les associations de parents d'élèves. Ce sont des organisations indépendantes qui regroupent des parents d'élèves autour d'objectifs communs pour améliorer la vie scolaire.

Elles participent en partenariat avec les équipes éducatives et la mairie, à l'organisation d'événements festifs, à l'amélioration du cadre de vie scolaire, et, peuvent participer financièrement aux sorties pédagogiques ou à l'achat de petits matériels pédagogiques, en concertation avec les enseignants.

La crise sanitaire a porté un coup d'arrêt aux initiatives des associations de parents d'élèves, réduisant leur visibilité et leur implication dans la vie scolaire. Aujourd'hui, il est essentiel de relancer cette dynamique.

En facilitant la création et le fonctionnement des associations de parents d'élèves, ces subventions contribueront à renforcer le dialogue entre les familles et l'école, à dynamiser la vie scolaire et à soutenir les initiatives en faveur des élèves.

Un bilan chiffré sera demandé à chaque bénéficiaire.

Pour 2026, il est proposé le versement d'une subvention à chacune des associations citées ci-dessous.

Délégation	Association	2025	2026
Enfance vie scolaire	Chorale Jean Zay	500,00 €	500,00 €
	APE Florian Lamartine	1 000,00 €	1 000,00 €
	APE les daudies	500,00 €	500,00 €
	APE Louise de Bettignies	500,00 €	500,00 €
	Association 100 mots pour nos enfants	1 000,00 €	1 000,00 €
	APE Anatole France	1 000,00 €	1 000,00 €
	APE Kléber Pascal	1 000,00 €	1 000,00 €
	APE Pasteur Curie	- €	500,00 €
	Total enfance et vie scolaire	5 500,00 €	6 000,00 €

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

**DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MADAME VIOLAINE MAREIGNER**

DEL N° 2026/007 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION CULTURE

20 H 16 : Madame Murielle ROLLINGER quitte la séance et revient à 20 H 18

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la ville, afin d'assurer le développement de leurs activités, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Délégation	Association	2025	2026
Culture	Harmonie de Faches Thumesnil	3 800,00 €	1 900,00 €
	Association Culturelle et Historique	800,00 €	800,00 €
	Ambiance d'Époques	500,00 €	500,00 €
	Les Mordus du Pinceau	600,00 €	600,00 €
	Renaissance	1 500,00 €	2 300,00 €
	Studio Ka	18 900,00 €	- €
	C2D	1 450,00 €	1 450,00 €
	Keur Gui Danse	2 000,00 €	2 000,00 €
	Mesnil Rock	2 000,00 €	1 000,00 €
	Collectif du contrevent	5 500,00 €	7 000,00 €
	Total culture	37 050,00 €	17 550,00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

**DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE
RAPPORTEUR : MONSIEUR MICHEL LEMAIRE**

DEL N° 2026/008 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICE DES ASSOCIATIONS – DÉLÉGATION SPORTS

20 H 20 : Monsieur Laurent DAUDRUY quitte la séance et revient à 20 H 23
20 H 22 : Monsieur Christopher LIENARD quitte la séance et revient à 20 H 24

Après avoir consulté l'ensemble des dossiers remis par les associations souhaitant bénéficier d'aides financières de la ville, afin d'assurer le développement de leurs activités, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les tableaux reprenant les propositions des commissions concernées.

Monsieur le Maire précise que le mandatement sera effectué après examen des pièces demandées.

Délégation	Association	2025			2026		
		Fonctionnement	Formation	Total	Fonctionnement	Formation	Total
Sports	AS Mermoz	460,00 €		460,00 €	460,00 €		460,00 €
	AS Jean Zay	460,00 €		460,00 €	460,00 €		460,00 €
	Arts chinois de F.T.	460,00 €	610,00 €	1 070,00 €	480,00 €		480,00 €
	Club des Escrimeurs de FT	6 650,00 €	1 407,70 €	8 057,70 €	6 497,30 €	1 182,70 €	7 680,00 €
	Les Vélos du Club MOB	1 740,00 €		1 740,00 €	1 827,00 €		1 827,00 €
	F.T. Football club	25 400,00 €		25 400,00 €	26 670,00 €		26 670,00 €
	COSFT Pélanque	960,00 €		960,00 €	960,00 €		960,00 €
	COSFT Volley ball	710,00 €		710,00 €	355,00 €		355,00 €
	Entente cycliste	4 900,00 €		4 900,00 €	5 145,00 €		5 145,00 €
	Fit Run de F.T.	2 010,00 €		2 010,00 €	2 111,00 €		2 111,00 €
	FT Tennis de table	5 310,00 €	209,00 €	5 519,00 €	5 575,00 €		5 575,00 €
	FTAK Karaté	7 280,00 €	3 348,00 €	10 628,00 €	3 640,00 €	3 194,00 €	6 834,00 €
	Gym Athlétique Club	9 620,00 €	3 846,30 €	13 466,30 €	9 332,30 €	3 939,70 €	13 272,00 €
	Gym volontaire pour tous F.T.	1 090,00 €		1 090,00 €	1 145,00 €		1 145,00 €
	Judo club F.T.	7 920,00 €	176,20 €	8 096,20 €	8 315,40 €	114,60 €	8 430,00 €
	Lille Métropole Basket Club	17 590,00 €	6 098,10 €	23 688,10 €	17 590,00 €	8 294,00 €	25 884,00 €
	Les Petits Mômes	1 400,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €		1 400,00 €
	Mélançois Handball Club F.T.R.	2 940,00 €	2 892,90 €	5 832,90 €	1 469,80 €	3 602,20 €	5 072,00 €
	Nord Shogun	260,00 €		260,00 €			130,00 €
	Les percots	1 170,00 €		1 170,00 €	1 220,00 €		1 220,00 €
	Tennis club F.T.	5 290,00 €		5 290,00 €	5 555,60 €	81,40 €	5 637,00 €
	Twirling bâton	1 800,00 €	610,00 €	2 410,00 €			900,00 €
	Archers de F.T.	1 580,00 €		1 580,00 €	1 650,00 €		1 650,00 €
	F.T Badminton	6 320,00 €	103,90 €	6 423,90 €			3 160,00 €
	Office Municipal des Sports	6 300,00 €		6 300,00 €	6 300,00 €		6 300,00 €
	La Tour Lesquinoise – section Faches-Thumesnil						300,00 €
	Total	119 620,00 €	19 302,10 €	138 922,10 €	108 158,40 €	20 408,60 €	133 057,00 €

À noter que les lignes surlignées en jaune correspondent à des associations n'ayant pas achevé la complétude de leur dossier de demande de subvention au moment de la préparation du présent Conseil municipal.

Afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités, il est proposé de procéder au versement d'un acompte correspondant à 50 % de la subvention 2025, dans l'attente du vote du montant définitif.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Laurent DAUDRUY, Guy DELAVIGNE, Elise DESTREBECQ, Michel LEMAIRE, Olivier PUCHER, Murielle ROLLINGER, Alain TOQUEC ne prennent pas part au débat et au vote pour les associations dont elles et/ou ils sont membres du conseil d'administration.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLÉGATION : FINANCES ET ÉCONOMIE LOCALE RAPPORTEUR : MONSIEUR FABIEN PODSIADLO-REGNIER

DEL N° 2026/009 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICIE CCAS

Chaque année, une subvention est attribuée au Centre Communal d'Action Sociale.

Cette subvention permet de mener à bien la politique en matière d'action sociale.

Celle-ci comporte entre autres l'ensemble des aides facultatives accordées, les actions en direction des aînés, le suivi des questions de logement et les interventions auprès des personnes en difficulté dans des logements insalubres en lien avec le service urbanisme. Ce sont également les actions du Dispositif dit de Réussite Éducative ainsi que l'ensemble des dispositifs d'aides légales et facultatives.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 892 000 € pour 2026, tenant compte de la difficulté de l'établissement dans la gestion de sa trésorerie, eu égard aux résultats de ses budgets annexes (Résidence autonomie et EHPAD Arthur François).

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'accorder une subvention de 892 000 € pour 2026 au Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DEL N° 2026/010 BUDGET 2026 – SUBVENTIONS AU BÉNÉFICIE DES CENTRES SOCIAUX

Pour 2026, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal les montants suivants (identiques à 2025) :

- Pour les Cinq Bonniers : 127 710 € ;
- Pour le Chemin Rouge : 115 461 €.

Les modalités de versements sont :

- 75 % au 15 juin 2026 ;
- 5 % au 15 novembre 2026 ;
- 20 % sur présentation du bilan financier de l'année comptable n-1.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Sophie DERETZ, Laurence LEJEUNE, Christine TABUTAUD ne prennent pas part au débat et au vote pour les centres sociaux dont elles sont membres du conseil d'administration.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLÉGATION : PERSONNEL MUNICIPAL, DIALOGUE SOCIAL, ÉTAT-CIVIL ET ÉLECTIONS
RAPPORTEUR : MONSIEUR DIDIER MAHÉ

DEL N° 2026/011 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23-1° du Code Général de la fonction publique ;
Considérant qu'en prévision des besoins des services des centres de loisirs et sportifs, petite enfance, espaces verts/voirie, urbanisme, services techniques, et entretien des locaux, pour une période d'un an ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L332-23-1° du code précité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une période de 18 mois et d'en inscrire les dépenses au budget.

À ce titre, seront créés, au maximum :

- 35 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateur ou d'agents accompagnants éducatifs ;
- 30 emplois à temps complet d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux ou agent polyvalent aux services techniques ;
- 10 emplois à temps non complet relevant de la catégorie C pour exercer des fonctions d'agent polyvalent ;
- 2 emplois d'attaché à temps complet relevant de la catégorie A pour exercer les fonctions de chargé de projet ;
- 2 emplois d'éducatrice de jeunes enfants à temps complet ;
- 1 emploi d'éducatrice de jeunes enfants à temps incomplet ;
- 1 emploi à temps complet, relevant de la catégorie B pour exercer des fonctions de technicien ;
- 3 emplois à temps complet, relevant de la catégorie C pour exercer des fonctions d'agent administratif.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés et propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée relative à ces besoins de recrutements.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DEL N° 2026/012 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23-2° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L332-23-2° du Code Général de la fonction publique ;
Considérant qu'en prévision des besoins des services des centres de loisirs et sportifs, petite enfance, espaces verts/voirie, urbanisme, services techniques, et entretien des locaux, pour une période d'un an ;

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L332-23-2° du code précité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une période de 12 mois et d'en inscrire les dépenses au budget.

À ce titre, seront créés, au maximum :

- 40 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'animateur, ou d'agents accompagnants éducatifs ;
- 35 emplois à temps complet d'adjoint technique relevant de la catégorie C pour exercer les fonctions d'agent d'entretien des locaux, ou agent polyvalent aux services techniques ;
- 15 emplois à temps non complet, relevant de la catégorie C pour exercer des fonctions d'agent polyvalent ;
- 1 emploi à temps complet, relevant de la catégorie B, pour exercer des fonctions de technicien ;
- 5 emplois à temps complet, relevant de la catégorie C pour exercer des fonctions d'agent administratif.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés et propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée relative à ces besoins de recrutements.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

**DÉLÉGATION : ENFANCE, JEUNESSE ET ACTION ÉDUCATIVE
RAPPORTEUR : MONSIEUR SÉBASTIEN ROCHE**

DEL N° 2026/013 SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 DANS LE CADRE DU CONTRAT VILLE

Monsieur le Maire rappelle que la ville a été retenue au titre du Contrat Ville pour le secteur de Thumesnil Nord.

Thématique Éducation :

Intitulé de l'action	Objectifs	Participation de l'État sollicitée en 2026
Ville – Animation de l'espace loisirs jeunes	Animer le lieu en y associant les jeunes (projets culturels, sportifs ..)	4 000,00 €
Ville – Jeunes Solidaires Citoyens	La mixité sociale Faire évoluer les représentations de la population de Thumesnil sur leur propre quartier.	4 000,00 €
Ville- VVV Séjours	Mise en place d'un séjour 5 jours, permettre à des jeunes de quitter leur environnement habituel	4 000,00 €

Thématique Transition Écologique :

Ville- Jardin partagé Tudorouquoi	Création d'un espace écologique au service des habitants, un lieu où se conjuguent préservation de la nature et sensibilisation aux enjeux climatiques	7 000,00 €
-----------------------------------	--	------------

La ville s'engage à participer à hauteur ou plus dans le co-financement de ces actions, sous réserve de l'avis des services instructeurs de l'État.

Thématique Intercommunalité :

Intitulé de l'action	Objectifs	Participation de la ville sollicitée en 2026
Centre Social du Chemin Rouge Jeunes engagés et citoyens	Offrir un lieu d'accueil adapté aux jeunes (16-18 ans). Sensibilisation à l'engagement citoyen à travers la mise en place un parcours citoyen. Accompagnement des projets personnels en échange d'un engagement bénévole.	1 280,00 € (Droit Commun)
Orchestre National de Lille	OPUS - Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale	6 000,00 €

Après examen par la commission Enfance Éducation Jeunesse, le lundi 26 janvier 2026,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

**DÉLÉGATION : URGENCES ÉCOLOGIQUES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTOPHER LIÉNARD**

DEL N° 2026/014 CONVENTIONS DE SOBRIÉTÉ HYDRIQUE AVEC ILÉO

Lors du Conseil municipal du 26 juin 2025, DEL2025-091, pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée dans son plan d'action multi-thématique « Faches-Thumesnil en Urgences Écologiques » et en qualité de ville « Gardienne de l'eau », la ville de Faches-Thumesnil a choisi de nouer des conventions de partenariat avec ILÉO dans le but de réduire ses consommations d'eau de 15 % minimum d'ici 2 ans afin de participer activement à la préservation de la ressource en eau.

Ce sont ainsi 5 premières conventions qui ont été validées pour :

- le Centre sportif Kléber ;
- l'École Pascal – Kléber ;
- l'École Mozart - Georges Sand ;
- l'École La Bruyère - Anatole France ;
- le Stade Merchier.

Pour 2026, il est proposé de poursuivre le travail engagé suite aux derniers audits de sobriété hydrique qui ont été réalisés sur les derniers sites de la commune, semblant moins vertueux en terme de pourcentage de fuite ou de volume de consommation au regard de l'analyse des télé-relèves et des usages. Il est donc proposé d'ajouter :

- le Cimetière ;
- l'Hôtel de ville ;
- l'Espace SolACiTé ;
- la Salle Jacques Brel.

Le concessionnaire ILÉO s'engage là aussi, gratuitement, à suivre semestriellement les consommations, à accompagner le suivi des actions mises en œuvre sur une durée de 2 ans et à évaluer leur efficacité, à rester force de proposition et de conseil et à appuyer la recherche de subventions spécifiques.

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat entre la ville de Faches-Thumesnil et le concessionnaire ILÉO, et toutes pièces afférentes.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DÉLÉGATION : LOGEMENT ET SOLIDARITÉ RAPPORTEUR : MONSIEUR FABIEN PODSIADLO-REGNIER

DEL N° 2026/015 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ENEDIS ET LA VILLE DE FACHES-THUMESNIL

Monsieur le Maire rappelle que la ville de Faches-Thumesnil s'est engagée depuis plusieurs années dans la lutte contre l'habitat indigne (convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), mise en place du permis de louer, développement des missions de contrôle de logements du parc public et privé sur des signalements des logements présumés indécents, etc...).

Pour aller encore plus loin dans cette mission et prévenir la mise en location de logements indignes, la commune a décidé d'intensifier le repérage et le traitement des situations de danger sanitaire notamment liés aux risques électriques définis aux articles 23.2 et 51 du Règlement Sanitaire Départemental, et, d'améliorer les conditions de vie de ses habitants en luttant contre la précarité énergétique.

D'autre part, Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, a notamment pour mission le raccordement des usagers quel que soit leur fournisseur, en s'assurant de l'existence d'un branchement individuel par logement, incluant un compteur dédié au nom du locataire. À ce titre, les agents sont en contact direct avec les ménages et peuvent être amenés à détecter, à l'occasion d'interventions, des situations de précarité et/ou électriquement dangereuses qui font peser un risque pour la sécurité des biens et des personnes.

La présente convention a pour objet de définir et d'organiser les modalités d'échanges entre Enedis et la commune, pour leurs projets de lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Elle est conclue à titre gratuit, pour une durée de deux ans à compter de la signature.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention de partenariat ainsi que les avenants qui viendraient s'y greffer.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DEL N° 2026/016 PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE L'ASSURANCE HABITATION AU PROFIT DES HABITANTS DE FACHES-THUMESNIL

20 H 41 : Monsieur GUY DELAVIGNE quitte la séance et revient à 20 H 44

La ville et son Centre Communal d'Action Sociale souhaitent accompagner les ménages à revenus modérés et prévenir les expulsions. Dans le contexte marqué par une fragilité économique et sociale manifeste de certains, la ville de Faches-Thumesnil et son Centre Communal d'Action Sociale souhaitent collaborer avec un "organisme" d'assurance afin de lutter contre l'absence d'assurance habitation et la mal-assurance. En effet, certains ménages sont sans assurance habitation, malgré l'obligation et la possibilité de rupture de bail induite pour les locataires, tandis que d'autres sont soit mal assurés, sans toujours en mesurer les conséquences, ou encore disposent d'une assurance inadaptée à leur situation et à leurs ressources.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la ville de Faches-Thumesnil, le Centre Communal d'Action Sociale et VYV CONSEIL, relatives à la mise en place de l'Assurance Habitation au profit des locataires de la commune, pour les 3 ans à venir, dans le respect des conditions de l'offre d'assurance multirisques habitation proposée par VYV CONSEIL dans sa réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de Lille.

Aussi, la présente convention définit les modalités de collaboration entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et VYV CONSEIL.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DÉLÉGATION : LOGEMENT ET SOLIDARITÉ
RAPPORTEUR : MADAME CHRISTINE TABUTAUD

DEL N° 2026/017 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL, LA CAISSE DE CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE ET L'ASSOCIATION BARTHOLOMÉ MASUREL

Le Centre Communal d'Action Social de Faches-Thumesnil oeuvre à lutter contre toute forme d'exclusion et prévenir le surendettement au sein de la population Faches-Thumesniloise.

Le Crédit Municipal de Lille intervient en conseils et accompagnement des ménages dans la gestion de leur budget en apportant la solution la plus appropriée à leurs difficultés financières.

Tous deux conscients des défis économiques et sociaux actuels, le Centre Communal d'Action Social et le Crédit Municipal de Lille décident de s'unir afin de lutter contre l'exclusion bancaire, de renforcer l'accompagnement des personnes en situation de précarité financière et de mettre en place des solutions innovantes en ce sens.

Ce partenariat repose sur des valeurs de solidarité, d'inclusion et de respect de la dignité humaine avec l'ambition de bâtir une société plus équitable et solidaire.

Aussi, la présente convention définit les modalités de collaboration entre les parties prenantes ainsi que les axes de travail prioritaires pour atteindre ces objectifs communs.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DÉLÉGATION : LOGEMENT ET SOLIDARITÉ
RAPPORTEUR : MONSIEUR FABIEN PODSIADLO-REGNIER

DEL N° 2026/018 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LAM – LILLE MÉTROPOLE MUSÉE D'ART MODERNE, D'ART CONTEMPORAIN ET D'ART BRUT

Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite entre la ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, signée en 2023 dans l'objectif de proposer aux habitants de Faches-Thumesnil dits éloignés de la culture, des actions de sensibilisation et d'initiation.

Les travaux du LaM – Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut, n'ont malheureusement pas permis d'organiser autant de rencontres telles qu'elles avaient été définies au démarrage. Cependant, au cours des 6 sessions organisées pour moitié sur site et l'autre moitié intra-muros, les retours ont été positifs et l'expérience intéressante du point de vue du site accueillant et des participants.

Les principaux enjeux de ce partenariat sont :

- Travailler à l'accessibilité des habitants à des lieux de patrimoine et de culture emblématiques et diversifiés sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille ;
- Créer des espaces et des temps de rencontres entre Faches-Thumesnilois issus de groupes sociaux ou intergénérationnels différents ;
- Répondre à la problématique de la mobilité en accueillant les structures partenaires dans des équipements municipaux (SolACiTE, Médiathèque Marguerite Yourcenar, Centre Musical les Arcades, Résidence Arthur François, Salle Jacques Brel, Hôtel de ville, parcs et jardins etc.) ;
- Permettre l'accès à des formes et des esthétiques d'arts visuels et d'arts vivants moins connues du plus grand nombre ;
- Impulser une envie pérenne de se déplacer dans les lieux de culture.

Le budget global maximum annuel s'élève à 600 €, à la charge du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DEL N° 2026/019 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OPÉRA DE LILLE

Monsieur le Maire rappelle la convention tripartite entre la ville, le Centre Communal d'Action Sociale et l'Opéra de Lille, signée en 2023 dans l'objectif de proposer aux habitants de Faches-Thumesnil dits éloignés de la culture, des actions de sensibilisation et d'initiation.

Au cours de ces deux dernières années, des rencontres régulières ont été organisées sur site, intra-muros et prenant différentes formes : spectacles, musique, contes...et ont touché un public tout âge confondu, plus ou moins sensible mais curieux de découvrir et majoritairement satisfait.

Les principaux enjeux de ce partenariat sont :

- Travailler à l'accessibilité des habitants à des lieux de patrimoine et de culture emblématiques et diversifiés sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille ;
- Créer des espaces et des temps de rencontres entre Faches-Thumesnilois issus de groupes sociaux ou intergénérationnels différents ;
- Répondre à la problématique de la mobilité en accueillant les structures partenaires dans des équipements municipaux (SolACiTE, Médiathèque Marguerite Yourcenar, Centre Musical les Arcades, Résidence Arthur

- François, Salle Jacques Brel, Hôtel de ville, parcs et jardins etc.) ;
- Permettre l'accès à des formes et des esthétiques d'arts visuels et d'arts vivants moins connues du plus grand nombre ;
 - Impulser une envie pérenne de se déplacer dans les lieux de culture.

Le budget global maximum annuel s'élève à 4 000 €, à la charge du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la délibération présentée.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

DÉLÉGATION : CULTURE
RAPPORTEUR : MADAME VIOLAINE MAREIGNER

DEL N° 2026/020 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE CONCERNANT LE PROJET OPUS II

Afin de poursuivre ses engagements de démocratisation culturelle et d'accès aux pratiques artistiques, la Métropole Européenne de Lille lance en 2026 le projet OPUS II, Orchestre Pédagogique d'Utilité Sociale. Dans la continuité du projet DEMOS, puis du projet OPUS I, initiés par la Philharmonie de Paris et portés sur la Métropole lilloise par l'Orchestre National de Lille et la Métropole Européenne de Lille, OPUS est une expérience éducative centrée sur la pratique musicale collective prenant comme modèle l'orchestre symphonique.

Tout comme les phases DEMOS et OPUS I, OPUS II favorise l'accès à l'univers de la musique classique tant par le répertoire que par les instruments pratiqués. Les territoires d'intervention du projet sont choisis en cohérence avec la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il vise l'accès à la musique par un public d'enfants âgés de 7 à 9 ans y résidant.

Fort de son expérience acquise avec l'Orchestre National de Lille durant la mise en œuvre du projet DEMOS puis OPUS depuis 2017, s'appuie sur une collaboration essentielle à la réussite du projet, entre les enseignants artistiques et les travailleurs sociaux.

OPUS II fait suite à la proposition de la Philharmonie de Paris de s'approprier le projet dans les territoires ayant profité de deux cycles DEMOS, et de la première phase OPUS I, afin de créer un projet sur mesure pour le territoire de la Métropole Européenne de Lille.

L'Orchestre National de Lille est l'opérateur de ce projet, en partenariat avec les villes de Faches-Thumesnil, Hem, Lambersart, Lille, Roubaix, Wattrelos, Mons-en-Barœul, Marcq-en-Barœul, et la ville de Seclin, afin de constituer un orchestre de 90 enfants (répartis en 9 groupes de 10).

Au regard des objectifs visés par le projet et forte de l'expérience DEMOS et OPUS I initiée sur son territoire, particulièrement réussie avec des enfants qui ont rejoint dans le long terme les effectifs de l'école de musique municipale afin de continuer leurs parcours, la ville de Faches-Thumesnil souhaite s'engager dans ce dispositif pour les années 2026, 2027 et 2028.

Pour ce faire, une convention de partenariat est établie entre l'Orchestre National de Lille et la ville de Faches-Thumesnil.

Comme les années précédentes, la participation financière de la ville s'élèvera à 6 000 € par an, durant les trois années. Ce montant sera versé sous la forme d'une subvention au projet versée à l'Orchestre National de Lille.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat et tous les documents afférents.

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance jeudi 12 février 2026 à 20 H 56.
